



Cabinet de Quénétain – Immo Partners
 Géomètre-expert D.P.L.G
 Expert près la Cour d'Appel de Paris
 1 rue Tiphaine
 75015 Paris

Pôle Géomètre
 Tél. 01.45.75.59.69
 Fax. 01.45.75.59.49

Pôle Diagnostics
 Tél. 01.43.58.78.20
 Fax. 01.43.58.78.24

DOSSIER : 14037712

CERTIFICAT DE SUPERFICIE PRIVATIVE

(Loi n°96-1107 du 18 décembre 1996 dite Loi "CARREZ" - Décret n°97-532 du 23 mai 1997)

ADRESSE DU BIEN	
CODE POSTAL	75018
VILLE	PARIS
NUMERO(S) - VOIE(S)	23/25, rue HERMEL
ETAGE	REZ-DE-CHAUSSEE
LOT(S) N°	308

SUPERFICIES (en m²)	PRIVATIVES	AUTRES	EMBRASURES MARCHES H < 1.80m	TOTAL AU SOL	ESPACES EXTERIEURS
APPARTEMENT					
ENTREE	3,35	-	-	3,35	-
SEJOUR	9,95	-	0,05	10,00	-
CHAMBRE	11,75	-	0,05	11,80	-
SALLE D'EAU AVEC WC	3,30	-	0,05	3,35	-
CUISINE	3,40	-	0,05	3,45	-
TOTAL	31,75	-	0,20	31,95	-

LES SUPERFICIES FIGURANT SUR CE TABLEAU ONT FAIT L'OBJET D'UN LEVER REGULIER ET ONT ÉTÉ CALCULEES CONFORMEMENT A LA DEFINITION DE LA SUPERFICIE PRIVATIVE DU DECRET N°97-532 DU 23 MAI 1997 :

"ART. 4-1 : LA SUPERFICIE DE LA PARTIE PRIVATIVE D'UN LOT OU D'UNE FRACTION DE LOT MENTIONNEE A L'ARTICLE 46 DE LA LOI DU 10 JUILLET 1965 EST LA SUPERFICIE DES PLANCHERS DES LOCAUX CLOS ET COUVERTS APRES DEDUCTION DES SURFACES OCCUPEES PAR LES MURS, CLOISONS, MARCHES ET CAGES D'ESCALIERS, GAINES, EMBRASURES DE PORTES ET DE FENETRES. IL N'EST PAS TENU COMPTE DES PLANCHERS DES PARTIES DES LOCAUX D'UNE HAUTEUR INFÉRIEURE A 1,80 METRE."

"ART. 4-2 : LES LOTS OU FRACTIONS DE LOTS D'UNE SUPERFICIE INFÉRIEURE A 8 METRES CARRES NE SONT PAS PRIS EN COMPTE POUR LE CALCUL DE LA SUPERFICIE MENTIONNEE A L'ARTICLE 4-1."

NOTA : LA DESIGNATION DU LOT DU REGLEMENT DE COPROPRIETE NE NOUS A PAS ÉTÉ COMMUNIQUEE.

FAIT A PARIS, LE 02/10/2014



Copropriétés et volumes - Diagnostics - Relevés de surface et plans - Urbanisme - Topographie - Foncier - Expertise



SAS CABINET DE QUENETAIN – IMMO PARTNERS
 SIRET : 529 783 557

Code APE : 7112A
 Assurance : Swiss Life N° 9.494.687

www.quenetai.com
 geometre-expert@quenetai.com